



COMMUNIQUE DE PRESSE

En conformité avec le calendrier électoral, la Commission Electorale Nationale Indépendante, CENI en sigle, rend publique, ce jour, la décision n° 059/CENI/BUR/11 du 26 Septembre 2011, portant publication de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle du 28 novembre 2011.

La CENI tient à informer l'opinion, qu'après la publication, le 15 septembre dernier, de la liste provisoire des candidats à l'élection présidentielle, la Cour Suprême de Justice a été saisie dans le délai prescrit par l'article 107 de la loi électorale, de six recours émanant de personnes et partis politiques ci-après :

- Monsieur KITENGE PUNGWE Ismaël
- Monsieur MOKA Jean-Paul
- Monsieur LOKONGO LIMBALA Jean-Pierre
- Révérend VANGA KANIKI Félix Bernard
- Madame Léonard LOMAMI
- Parti du Peuple pour le Progrès du Congo (PPPC)

A l'issue de l'examen de ces recours, la Cour, statuant en matière de contentieux électoral des candidatures, a rendu, en date du 23 septembre 2011, les arrêts n° RCDC/PR/001; RCDC/PR/002 ; RCDC/PR/003 ; RCDC/PR/004 ; RCDC/PR/005 et RCDC/PR/006, constatant l'irrecevabilité des cinq recours et son incompétence pour statuer sur un recours en inconstitutionnalité de la loi électorale.

Au regard des arrêts précités, la Commission Electorale Nationale Indépendante rend publique la liste des candidats retenus pour l'élection présidentielle comme suit :

1. Monsieur ANDEKA DJAMBA Jean ;
2. Monsieur BOMBOLE INTOLE Adam ;
3. Monsieur KABILA KABANGE Joseph ;
4. Monsieur KAKESE MALELA François Nicéphore ;
5. Monsieur KAMERHE LWA-KANYIGINYI Vital ;
6. Monsieur KASHALA LUKUMUENA Oscar;
7. Monsieur KENGO WA DONDO Leon;
8. Monsieur MBUSA NYAMWISI Antipas;
9. Monsieur MOBUTU NZANGA NGBANGAWE François Joseph
10. Monsieur MUKENDI KAMANA Josué Alex ;
11. Monsieur TSHISEKEDI WA MULUMBA Etienne.

La CENI saisit cette occasion pour rappeler aux candidats à l'élection présidentielle que conformément à la loi électorale, la campagne électorale démarre le 28 Octobre 2011. Elle invite donc les acteurs politiques à bien vouloir respecter ce délai.

Fait à Kinshasa, le 26 Septembre 2011



Matthieu MPITA

Rapporteur